



Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire

Le 1^{er} février 2010 à 19h à la Mairie de SAINT LYE

Présents : voir feuille d'émargements jointe

M. Marcel SPILMANN ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de cette réunion.

La majorité des membres du conseil étant présente, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Présentation des motivations de la commune de Charmont-sous-Barbuise

Le Maire de la commune de Charmont-sous-Barbuise expose les motivations de son conseil municipal.

Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'une salle multisports et de ses annexes

Monsieur le Président expose que conformément à la délibération du 1^{er} octobre 2009, une consultation a été effectuée du 1^{er} au 31 décembre 2009 pour la maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre d'un projet de construction d'une salle multisports et de ses annexes.

Vu le nouveau code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2010

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- AUTORISE M. le Président à signer le marché public avec la SEDA pour un montant de 64 190 € HT « **Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'une salle multisports et de ses annexes** »
- S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Présentation des conséquences des adhésions des communes d'Aubeterre, Montsuzain et Charmont sous Barbuise

Présentation effectuée par M. Laurent BERNARD. Cette présentation sera diffusée aux délégués pour une présentation en conseil municipal.

Demande d'adhésion de la commune d'Aubeterre

Le Président expose à l'assemblée, que par délibération du 11 septembre 2009 le Conseil Municipal de la commune d'Aubeterre a demandé son adhésion à la communauté de communes. La commune d'Aubeterre est limitrophe avec la commune de Feuges, commune membre de la communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

L'exposé du dossier entendu,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-18,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Seine Melda Coteaux,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune d'Aubeterre à la communauté de communes Seine Melda Coteaux par 21 pour, 6 contre et 6 abstentions.
- **ACCEPTE** les modifications statutaires se rapportant à cette adhésion.
- **CONSULTE** ses communes membres sur les nouveaux statuts.
- **PRECISE** que tous les biens, charges et patrimoine de la commune concernant les compétences exercées par la commune seront transférés à la Communauté de Communes.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier

Demande d'adhésion de la commune de Montsuzain

Le Président expose à l'assemblée, que par délibération du 30 septembre 2009 le Conseil Municipal de la commune de Montsuzain a demandé son adhésion à la communauté de communes. La commune de Montsuzain est limitrophe avec la commune d'Aubeterre, commune ayant également demandé son adhésion à la communauté de communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

L'exposé du dossier entendu,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-18,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Seine Melda Coteaux,

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Montsuzain à la communauté de communes Seine Melda Coteaux par 19 pour, 6 contre et 8 abstentions.
- **ACCEPTE** les modifications statutaires se rapportant à cette adhésion.
- **CONSULTE** ses communes membres sur les nouveaux statuts.
- **PRECISE** que tous les biens, charges et patrimoine de la commune concernant les compétences exercées par la commune seront transférés à la Communauté de Communes.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier

Election d'un quatrième membre au sein du bureau

Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection d'un quatrième membre du bureau en rappelant la délibération du 16 juin 2009 fixant la composition du bureau avec TROIS Vice-présidents et QUATRE membres.

A chaque tour de scrutin, chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc, et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

	1 ^{er} TOUR	2 ^e TOUR	3 ^e TOUR
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31		
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, ou comportant d'autres mentions que le nom du délégué choisi	0		
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	31		
Majorité absolue	16		

Ont obtenu :

AU 1 ^{er} TOUR		AU 2 ^e TOUR		AU 3 ^e TOUR	
M. MEIRHAEGHE..... 31	voix	M	voix	M	voix
M	voix	M	voix	M	voix
M	voix	M	voix	M	voix
M	voix	M	voix	M	voix
M	voix	M	voix	M	voix

En conséquence,

- A été proclamé QUATRIEME MEMBRE du bureau de la Communauté de communes :

M. MEIRHAEGHE Jean-François.....

Et ont signé les membres présents.

Constitution de la commission des finances

Le Président expose à l'assemblée, qu'il est nécessaire de constituer une commission de finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, définit la commission « finances » ci-après :
M. GIROT Thierry, Mme LEROY Marie-Thérèse, M. SAUNOIS Serge, M. SPILMANN Marcel et
M. TRIBOT Philippe.

AFFAIRES DIVERSES :

Ramassage ordures ménagères : les conseillers demandent que la société SITA Dectra informe la communauté de communes quand il existe des problèmes de collecte. Aussi, il est demandé de relancer la société pour le ramassage des ordures ménagères des gens du voyage sur la route départementale 128 entre La Chapelle St Luc et Grange-L'Evêque.

Commission petite enfance : réunion de présentation des résultats de l'enquête jeudi 25 février 2010 à 19 h à la mairie de St Lyé.

Petite enfance : réunion avec les services de la PMI et la CAF vendredi 19 mars 2010, heure et lieu non définis.

Commission ordures ménagères : réunion mercredi 10 février 2010 à 19 h à Pavillon Ste Julie.

Séance levée à 21 h 30.